

Règlement de l'opération « Les 150 ans de Bell »

ARTICLE 1 / PRESENTATION

La société Bell France, dont le siège social est situé 450 rue de la Mairie - 01960 Saint André sur Vieux Jonc, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-En-Bresse sous le numéro B 761 200 013, organise une opération consommateurs du 1^{er} Juillet 2019 au 31 Décembre 2019. Cette opération commerciale, intitulée « Les 150 ans de Bell », correspond à l'organisation d'un jeu avec attribution de lots par tirages au sort, sans obligation d'achat pour le consommateur.

ARTICLE 2 / PRODUITS CONCERNES

L'Opération commerciale est dédiée à la promotion des produits de la marque Bell.

ARTICLE 3 / ANNONCE DE L'OPERATION

L'Opération commerciale sera annoncée via les supports de communication suivants conçus pour l'opération et installés chez les distributeurs participants :

- Un cube sur mât
- Des bulletins de participation
- Des affiches

L'opération est relayée sur un site internet : www.bell1869-anniversaire.fr ainsi que sur les autres supports web de la marque.

La liste des supports relayant l'opération est donnée à titre indicatif mais peut être amenée à évoluer.

Cette Opération commerciale est relayée dans les points de vente qui participent à l'opération, à leur initiative et sous leur responsabilité. La société BELL ne peut être tenue responsable de la non mise en place de cette communication.

ARTICLE 4 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation aux tirages au sort est exclusivement réservée à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (Corse incluse), en sa qualité de client d'un point de vente participant à l'opération et à l'exception de la société Organisatrice.

Pour être éligible au tirage au sort, le participant doit remplir un bulletin de participation en ligne entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019. Il peut aussi participer sur papier libre dûment renseigné avec les nom, prénom, adresse, téléphone et adresse mail à adresser à L'agence promo ADP – Opération « Les 150 ans de Bell » - 118 rue du Bourbonnais - 69009 LYON.

Un participant ne peut gagner qu'une seule fois sur l'ensemble des 5 tirages.

ARTICLE 5 / MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer à l'opération, le client doit :

- ✓ Remplir un bulletin de participation en ligne sur le site internet spécifique à l'opération www.bell1869-anniversaire.fr dont l'adresse est indiquée sur les supports de communications (article 3) mis en place dans les enseignes relayant l'opération. Pour être prise en compte, l'inscription doit mentionner ses nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail, nom et ville du point de vente.
- ✓ Comme précédemment indiqué, il est également possible de s'inscrire aux tirages au sort sur papier libre dûment rempli et envoyée à l'AGENCE PROMO adp - Opération Les 150 ans de BELL - 118 rue du Bourbonnais - 69009 LYON.

Un bulletin participe aux tirages jusqu'à la fin de l'opération.

ARTICLE 6 / DOTATIONS

Pour cette opération, Bell met en jeu 150 cadeaux maximum :

- 5 marmites LE CREUSET d'une valeur de 260,07 € TTC
- 5 tireuses à bière KRUPS d'une valeur de 232,02€ TTC
- 5 enceintes Bluetooth portables JBL d'une valeur de 340,84€ TTC
- 5 multi cuiseurs intelligents MOULINEX d'une valeur de 395,03€ TTC
- 5 robots ménagers KITCHENAID d'une valeur de 351,38€ TTC
- 75 guillotines à saucisson + plateau ardoise d'une valeur de 20,33€ TTC
- 50 packs comprenant chacun 1 tote-bag + 1 saucisson Bell d'une valeur de 12 € TTC

Les données indiquées ci-dessus peuvent évoluer en fonction des disponibilités auprès des fournisseurs.

ARTICLE 7 / CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Les lots seront attribués par tirages au sort.

5 tirages au sort seront exécutés par l'AGENCE PROMO adp :

- 1^{er} tirage : le 2 septembre 2019
- 2^{ème} tirage : le 7 octobre 2019
- 3^{ème} tirage : le 4 novembre 2019
- 4^{ème} tirage : le 2 décembre 2019
- 5^{ème} tirage : le 6 janvier 2020

Lors de chaque tirage au sort, les 30 lauréats pourront remporter, dans cet ordre :

- 1^{er} prix : Un multi cuiseur intelligent MOULINEX d'une valeur de 395,03€ TTC
- 2^{ème} prix : Un robot ménager KITCHENAID d'une valeur de 351,38€ TTC
- 3^{ème} prix : Une enceinte Bluetooth portable JBL d'une valeur de 340,84€ TTC
- 4^{ème} prix : Une marmite LE CREUSET d'une valeur de 260,07 € TTC
- 5^{ème} prix : Une tireuse à bière KRUPS d'une valeur de 232,02€ TTC
- Du 6^{ème} au 20^{ème} prix : 1 guillotine à saucisson + plateau ardoise d'une valeur totale de 20,33€ TTC
- Du 21^{ème} au 30^{ème} prix : 1 pack comprenant 1 tote-bag +1 saucisson Bell d'une valeur totale de 12 € TTC

Le nombre total de lots distribués par tirage ne peut être supérieur à 30. Si le nombre de participants éligibles est inférieur à 30 (car 30 lots), les lots non attribués seront retirés sans aucune forme de contrepartie. Les gagnants d'un même tirage sont limités à un lauréat par foyer (même nom et/ou même adresse).

Chaque lauréat du tirage au sort sera avisé par téléphone ou par e-mail, aux coordonnées indiquées sur le formulaire de participation. Passé un délai de 30 jours, et sans manifestation de sa part, la dotation sera définitivement perdue, sans indemnité, sous quelque forme que ce soit.

L'envoi des dotations gagnées se fera par L'AGENCE PROMO adp dans un délai de 4 semaines environ à compter de la date du tirage au sort. Les lots seront remis à chaque lauréat directement à l'adresse indiquée sur le formulaire de participation, et validée par le lauréat.

En cas de retour du lot, aucun nouvel envoi ne sera effectué et le lot sera définitivement perdu.

Chaque lot attribué est strictement personnel, de telle sorte qu'il ne peut être ni cédé ni vendu à un tiers quel qu'il soit ; il ne pourra faire l'objet, de la part de la Société Organisatrice, d'aucun remboursement en espèces ni d'aucun échange ni d'aucune remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de même valeur sans que cela puisse donner lieu à une quelconque réclamation si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure.

Chaque lauréat autorise les organisateurs et leurs distributeurs à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies les représentant, réalisées au cours de la remise des prix ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins publicitaires ou commerciales. Le participant autorise Bell France à l'exploitation de ces données, à titre gracieux, pour une durée de 2 ans (du 1^{er} juillet 2019 au 1^{er} juillet 2021) pour une utilisation sur le continent européen.

Ne peuvent participer à cette opération : le personnel de la société organisatrice, le personnel de la société partenaire L'AGENCE PROMO adp, toute personne bénéficiant des conditions de vente accordées au personnel de la société BELL et les salariés des distributeurs participants.

En cas de réclamation, le participant devra contacter L'AGENCE PROMO adp à l'adresse suivante :

L'AGENCE PROMO adp

Opération « Les 150 ans de BELL »

118 rue du Bourbonnais - 69009 LYON

Les demandes présentant des documents illisibles, incomplets, raturés, contrefaits ou endommagés seront rejetées et non retournées à la seule discrétion de L'AGENCE PROMO adp. L'AGENCE PROMO adp n'est pas responsable des demandes incomplètes, erronées, perdues, retardées, endommagées, volées. Aucune demande de remboursement du timbre ne sera prise en compte.

ARTICLE 8 / LITIGES ET RESPONSABILITE

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler l'opération, ou à en modifier les conditions, à tout moment si les circonstances l'exigent. Toute décision de Bell France, concernant l'existence, le déroulement et l'achèvement de l'opération, est souveraine et n'est susceptible d'aucun recours. La société organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance du lot.

De même, Bell France et l'AGENCE PROMO adp, ne saurait être tenue responsable de tout dommage, corporel, matériel ou immatériel, direct ou indirect causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Bell France et l'AGENCE PROMO adp, ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.bell1869-anniversaire.fr du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau.

La Société organisatrice se réserve le droit d'exclure de l'opération et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler son bon déroulement. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de son lot.

En cas de réclamation, une copie des éléments fournis sera exigée. Les décisions que BELL, serait amené à prendre pour régler les litiges liés à l'opération ou à l'application du présent règlement seront sans appel.

ARTICLE 9 / INFORMATIQUES ET LIBERTE

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et à la Règlementation Européenne n° 2016/679 sur la protection des données personnelles (RGPD).

En complétant le formulaire de jeu, le participant autorise Bell France à collecter ses données personnelles suivantes : nom, prénom, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone.

Tous les participants au Jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à L'AGENCE PROMO adp, accompagné d'un justificatif d'identité, soit par courrier postal à l'adresse suivante : 118 rue du Bourbonnais 69009 LYON, soit par mail en adressant un courrier électronique à contact@adp-promo.fr (référence du jeu « Les 150 ans de Bell »).

Les informations enregistrées par la société organisatrice dans le cadre de l'organisation du jeu sont réservées à son seul usage, et ne peuvent être communiquées qu'aux sociétés participant à l'organisation du Jeu pour les seuls besoins de celui-ci. Les données personnelles seront conservées pendant une période de 3 ans à l'issue de laquelle elles seront effacées.

La société organisatrice s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans avoir reçu au préalable le consentement du participant, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

ARTICLE 10 / DEPOT LEGAL

Le règlement, déposé à la SELARL 812- HUISSIERS, huissiers de justice associés, 88 boulevard de la Reine - 78000 Versailles.

Il peut être envoyé gratuitement sur simple demande à l'adresse de l'opération :

L'AGENCE PROMO adp – Opération « Les 150 ans de Bell » – 118 rue du Bourbonnais 69009 LYON.

Il sera également disponible en ligne sur le site dédié à l'opération.

Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

ARTICLE 10 / REMBOURSEMENT DES FRAIS DE JEU

En cas de débours, tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu depuis un téléphone fixe, au tarif France Telecom, sur la base d'une connexion de 3 mn au tarif réduit, soit 0.15 euro. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier, à l'adresse du jeu (Article VI), accompagnée d'un RIB, et d'une facture détaillée au nom du participant, indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Les frais postaux nécessaires à l'envoi du bulletin de participation seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Extrait de règlement :

Jeu sans obligation d'achat organisé par BELL France (dont le siège social est situé 450 rue de la Mairie - 01960 Saint André sur Vieux Jonc) et réservé aux personnes majeures vivant en France métropolitaine (Corse inclus). Participation possible du 1er juillet au 31 décembre 2019 inclus. Jusqu'à 150 cadeaux à gagner au cours des 5 tirages au sort qui auront lieu en septembre + octobre + novembre + décembre 2019 + janvier 2020 - Règlement complet disponible sur www.bell1869-anniversaire.fr ou à l'adresse de l'opération :

L'AGENCE PROMO adp – Opération BELL 1869 – 118 rue du Bourbonnais 69009 LYON.

Bell France se réserve le droit de modifier la nature des cadeaux en fonction de leur disponibilité, sans préavis. Photos non-contractuelles. Ne pas jeter sur la voie publique